

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARTHABASKA  
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-HAM**

**Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement numéro 429 modifiant le règlement de zonage numéro 327 concernant les abris d'autos saisonnier**

Lors d'une séance publique tenue le 8 août 2022, le Conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 429 modifiant le règlement de zonage numéro 327.

Ce projet de règlement vise à modifier les normes concernant les abris d'autos saisonnier.

Ce projet comprend des dispositions devant faire l'objet d'approbation référendaire.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 12 septembre 2022, à 19h45 au bureau municipal de Notre-Dame-de-Ham. Cette assemblée permettra au Conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Emrick Couture-Picard, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Notre-Dame-De-Ham certifie avoir publié l'avis ci-dessus en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil entre 9 h et 17 h le 30 août 2022.



Emrick Couture-Picard

Directeur général et greffier-trésorier